

Séance du mardi 14 avril 2026

Date de la convocation: 14/04/2026

**Membres en
exercice : 15**

quatorze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du Président, Cédric THOMAS,

Présents : 11

Présents : Albane ANCELIN, Yves BRODARD, Benjamin BIERNAT, CEDRIC THOMAS, Assia KASSE, ERIC SURMONT, Nadege FORESTIER, Caroline POULINGUE, Sophie CLEMENT, Caroline HAUWELLE, Tiffany BRECHET

Votants : 9

Représentés :

Excusés :

Absents : Méline JEAN, Eric CHERIER, Alain PICOCHÉ, Victoria VANACKER GRAVA, Anne LEBECQUE, Muriel PAWLAK, Mickael THOS

**Secrétaire de
séance :**

Assia KASSE

DE_002_2026 - Objet : désignation du nombre de vice président

Désignation du nombre de Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Comité Syndical peut librement déterminer le nombre de Vice-Président, appelé à siéger dans la limite de 30% de son effectif légal,

Sous la présidence de Mr Cédric THOMAS nouvellement élu Président du S.I.R.P,

Mr le Président informe le Comité Syndical du souhait de mettre en place deux postes de vice-présidents.

Les deux vice-Présidents auront pour délégation :

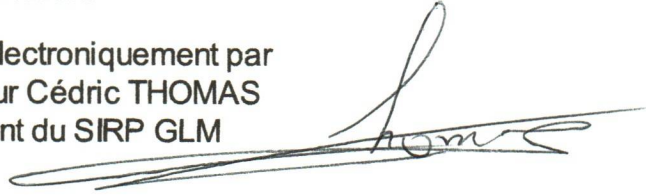
- mise en œuvre des travaux de rénovation ou d'entretien
- gestion des ressources humaines et l'amélioration des modes de fonctionnement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la création de 2 postes de Vice-Présidents

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Signé électroniquement par
Monsieur Cédric THOMAS
Président du SIRP GLM



Acte rendu exécutoire après dépôt en
préfecture le
publié ou notifié le

